



PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VERZY

du 7 octobre 2025

Le mardi 7 octobre 2025 à 18h30 le conseil municipal s'est réuni présidé par Monsieur le Maire Christophe Corbeaux

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Maiziere Gilles, Dappoigny Jean François, Fougerouse Dominique, Barbier Mathis, Burlot Astrid, Lepreux Ingrid.

Absents excusés : Callens Franck qui donne pouvoir à Simon Béatrice, Jacquet Anne-Laure.

Absent : Terver Christophe, Rochet Virginie, Gueugnon Sébastien.

Secrétaire de séance : Béatrice Simon

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les sujets abordés lors de la session précédente en date du 9 septembre 2025. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Devis Travaux

Isolation extérieure du bâtiment rue Irénée Gass

Devis pour l'isolation extérieure du bâtiment rue Irénée Gass (local des infirmiers et l'étage):

Suite au dernier conseil il a été demandé à SRBI de rajouter le nettoyage et l'ajout de la frisette

Le devis est d'un montant total de 40.000,00 € HT ; Il peut démarrer les travaux de suite.

Daris façade propose un devis complet à 40.866,00 € HT, son délai d'intervention est en novembre 2025.

Les murs Romains 45.563,67€ H.T.

Façade Pierre Design 47.064,32€ H.T.

Le conseil décide de retenir l'entreprise SRBI.

Menuiseries + porte de garage du bâtiment rue Irénée Gass

Concept alu : 26.814 € HT

PVC Horizon : 20.616,42 € HT

Le conseil décide de retenir l'entreprise PVC Horizon

Electricité et VMC du bâtiment rue Irénée Gass

Concept électricité : 6.227,00 € HT

Isolation des combles (pose de laine de roche)

Concept électricité : 3.250 € HT

Des devis ont également été demandés pour l'installation d'une pompe à chaleur.

Remboursement caution logements 48 rue Carnot - n°1 RDC et n°3 1^{er} étage

Le conseil décide de rembourser les cautions sous réserve que la totalité des loyers et des charges soit réglée et que les états des lieux ne comportent aucune remarque

Location logement 48 rue Carnot n°3 1^{er} étage

Un nouveau locataire est proposé par M. Le Maire pour la location du logement 48 rue Carnot. Le conseil accepte à l'unanimité ce nouveau locataire si ce dernier confirme sa venue

Bornage limites CBR côté de La Garenne

M. le Maire constate que le dépôt de matériaux sur le CBR n'est pas entretenu. Le conseil décide de demander à M. Péhu de retirer ses gravats et autres matériaux qui sont situés sur le terrain de la Commune et décide de faire réaliser un bornage des limites de propriété.

Droit de préemption.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur le bien suivant :

- 12 rue Thiers

Subvention exceptionnelle – Association manger jouer

Mme Floriane Challard au travers de son association transmet un courrier demandant une aide pour permettre à une petite fille qui vit sur l'Île de la Réunion de venir se soigner à Reims avec sa famille. La Commune propose de l'accompagner dans la communication de ce projet et de participer avec son association aux futures manifestations de la Commune pour lui permettre de récolter des fonds.

Organisation formation 1^{er} secours

Groupama propose à la Commune d'organiser une formation Gestes qui sauvent pour les habitants. La mairie va se renseigner auprès de plusieurs organismes pour connaître les différentes possibilités.

COURRIERS

Courrier de M. Coilot Eric qui demande à la Commune s'il est possible d'acquérir une partie de la sente communale lieu-dit La Cocluse qui longe leur parcelle.

Le conseil ne s'oppose pas à ce projet dans la mesure où cette sente n'est pas utilisée.

M. Le Maire indique qu'il va se renseigner sur la procédure (déclassement et enquête publique).

DIVERS

M. le Maire indique que la matinée « Villages et coteaux propres » du samedi 4 octobre 2025 a été très décevante : 10 participants au total et des conditions météorologiques très compliquées. L'opération ne sera sans doute plus renouvelée sous cette forme.

Mme Astrid Burlot demande si le jour des réunions de conseil peut être modifié. L'ensemble du conseil propose de privilégier le lundi soir pour les réunions de conseil.

M. Mathis Barbier demande s'il est prévu une réunion pour les élections municipales. M. Le Maire attend d'avoir les retours de tous les conseillers actuels.

La réunion est clôturée à 20H15

Le Maire
Christophe CORBEAUX

Secrétaire de séance
Béatrice SIMON

